La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 77 JUIN 2010.
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT -
- Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 2ième trim. 2010

REPARER UNE INJUSTICE

Nous ne pouvons que nous réjouir des futures fouilles préventives à Trémonteix. En effet, pour la première fois, **une importante fenêtre archéologique va s'ouvrir dans le périmètre des Côtes.**

C'est dans cette conjoncture, plutôt favorable, que **l'ASCOT a préparé une nouvelle demande de classement ou d'inscription au titre des Monuments Historiques du plateau des Côtes et du puy de Chanturgue**. Cette demande, adressée directement à M. le Préfet de Région, est très argumentée et documentée, en ce qui concerne bien entendu la richesse archéologique mais surtout sur le fait qu'**aujourd'hui les Côtes et Chanturgue devraient être classés ou inscrits**. En effet, le plateau des Côtes fut déjà inscrit au titre des Monuments Historiques en 1986, avant que l'arrêté du Préfet de Région J. Guérin ne soit annulé pour un simple vice de forme en 1989. Quant au puy de Chanturgue, son classement ou son inscription fut très sérieusement envisagé dès 1977. De nombreux avis favorables à leur protection juridique, émanant des « milieux autorisés », ne manquèrent d'ailleurs pas de se manifester jusqu'au milieu des années 90.

La protection du massif des Côtes est, en effet, plus que jamais indispensable, pour en garantir l'avenir, du fait de l'urbanisation croissante et des menaces multiples (engins mécaniques, décharges sauvages, détériorations diverses...). Et le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le carreau de l'ancienne carrière est là pour nous rappeler qu'**un programme d'aménagement concerté du site des Côtes, piloté par Clermont communauté, les services de l'État concernés, et réunissant les différentes parties, notamment les associations, doit être le préalable obligatoire à toute réalisation.**

Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Site internet :
www.gergovie.fr
e-mail :
ascot@gergovie.fr

Le bouclier arverne

Avec l'aimable autorisation de l'auteur, Claude-Henri Fournerie

SOMMAIRE

Editorial…….1

Assemblée Générale……..2

La stèle gallo-romaine des Côtes ……..……3 à 6

Des fouilles préventives sur Trémonteix……7 à 9

Des panneaux photovoltaïques sur les Côtes !…..…….9 à 11

Le chêne de B. Pascal….11

Brèves…….……11à 12

CHANTURGUE ■ L'ASCOT a tenu son assemblée générale annuelle

Objectif : le classement du site

L'ASCOT (Association des Côtes de Clermont-ferrand Chanturgue) a tenu son assemblée générale annuelle. Le président, Yves Anglaret, l'a rappelé en préambule, l'association fête cette année son vingtième anniversaire. Ce fut l'occasion de rappeler devant une centaine de fidèles adhérents et sympathisants le travail accompli durant ces deux décennies mais aussi l'évolution des thématiques et les combats qu'il reste encore à mener.

LES POINTS FORTS DE 2010. *De gauche à droite* : Gilles Thebaut, conférencier ; Yves Reverseau, conseiller municipal ; Yves Anglaret, président ; Christiane Jalicon et René Mayot, conseillers municipaux ; Pierre Perol, trésorier.

Car c'est bien la persévérance et la ténacité qui anime la cheville ouvrière de cette association dont les membres, pour la plupart très anciens, ne baissent jamais les bras et gardent à portée de main le bâton de pèlerin (qui leur sert aussi à l'occasion pour débroussailler les chemins) pour partir ou repartir en croisade afin de défendre ce site auquel ils sont tant attachés.

Si l'arrêt de la carrière a été la grande conquête des deux décennies écoulées, l'association s'enorgueillit aussi de l'acquisition de trois hectares de terrain, du sentier tracé rue Valentin-Vigneron et de la création d'un site Internet très visité. Toutes ces initiatives, appréciées des visiteurs et promeneurs, incitent certainement au respect si l'on en juge par la constatation, presque étonnante, que ni la stèle de Paul-Eychart, ni les panneaux didactiques et signalétiques, ni la table d'orientation n'ont subis d'actes de vandalisme.

Dans le rapport moral et le rapport d'activités, le président Anglaret a indiqué que 2009 avait été une année de travail de fond sur le dossier de (nouvelle) demande d'inscription du site à l'Inventaire des Monuments Historiques. L'occasion de rappeler que ce classement avait été accordé en 1986 puis invalidé en 1990. Au cours de l'année écoulée, l'ancien préfet avait accueilli favorablement cette nouvelle demande. C'est pourquoi une nouvelle audience accordée par son successeur, Patrick Stefanini, préfet actuel, prévue début mai, va relancer le dossier.

Archéologie et biodiversité, moteurs de l'association

Avant de passer au rapport financier présenté par Pierre Perol qui démontra la bonne santé financière de l'association, il revenait à Jean-Louis Amblard, référent scientifique (avec Philippe Gras) de terminer cette première partie de soirée en faisant un point sur le volet archéologique - et plus spécialement sur les fouilles - qui vont démarrer prochainement à Trémonteix et qui concernent une surface de 4 à 5 hectares.

Ces fouilles s'inscrivent dans un programme de deux tranches correspondant aux phases de diagnostic et composé de 121 tranchées de 2 mètres par 20. Deux rapports ont abouti à la nécessité de fouilles complémentaires qui ont fait l'objet d'un appel d'offres. Ce sont donc ces fouilles qui vont débuter prochainement. D'ores et déjà, le rapport archéologique de Daniel Parent fait état d'un vaste établissement gallo-romain confirmant la thèse de Paul Eychart d'une occupation humaine du vallon de Rivaly tout au long de la période allant du néolithique jusqu'à l'époque médiévale en passant par l'époque gallo-romaine. Le président Anglaret espère avec ses découvertes retenir enfin l'attention de la Direction Régionales des Affaires Culturelles sur ce site antique majeur avant de conclure, philosophe, « il faut être têtu... ».

Pour faire la transition avec l'animation visuelle consacrée à la biodiversité, Jean Berthier rappela la richesse botanique du site qu'il faut, selon lui, encore faire mieux connaître. Il annonce que des contacts seront pris avec le musée Lecoq de même qu'avec les écoles. Jean Berthier invitait enfin l'assistance à consulter une dizaine de panneaux réalisés par ses soins et exposés dans la salle. Exposition qui a remporté un vif succès. ■

Pratique. Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue, 81 rue de Beaupeyras, 63100 Clermont-Ferrand. Site internet : www.gergovie.fr Courriel : ascot@gergovie.fr

Article LMT du 19.04.2010

Ce qui n'a pas été évoqué dans le compte rendu ci -dessus

Monsieur Gilles THEBAUD, Conservateur des Herbiers Universitaires de Clermont, a clôturé de façon magistrale notre AG du 7 avril dernier. Après avoir illustré les caractères géologiques, climatiques et floristiques qui définissent les formations végétales principales de Limagne, Gilles THEBAUD a résumé de façon très vivante les méthodes des scientifiques qui ont abordé l'évolution de la biodiversité dans la forêt tempérée de la Comté (Opération IBISCA Auvergne 63). Son auditoire a particulièrement apprécié de reconnaître au passage les corolles familières qui animent de leur chatoiement les coteaux du site des Côtes: Orchis pourpre, Hélianthèmes, Aster amelle, etc

LA STÈLE GALLO-ROMAINE DES CÔTES DE CLERMONT

Philippe Gras – Photos : Laurent Roddier (ASCOT)

Situation :

Sur le versant sud du plateau des Côtes (commune de Clermont-Ferrand), à une altitude d'environ 460 m et quelques pas vers l'Est du lieu-dit du Creux Rouge, une stèle funéraire gallo-romaine, ou cippe (du latin *cippus* « colonne funéraire »), est incluse dans un mur d'une ancienne cabane de vigneron.

D'après un document, cité par O. Hirschfeld en 1899, elle est située *« au territoire de Beaujara, autrement dit la Terre-des-Moines »*.

Découverte :

La plus ancienne citation littéraire qui nous en soit parvenue date de 1802. Elle a pour auteur P. M. Gault de Saint-Germain qui, dans sa correspondance (*« Lettres sur l'Auvergne à Madame de Beautaton », 1794-1809*), signale la découverte de cette pierre funéraire au tout début du XVIIe siècle (1603).

Ce cippe est ensuite régulièrement évoqué grâce, notamment, à son inscription (voir *infra*).

Description :

La stèle est en quelque sorte, « encastrée » à la base du mur de gauche (en regardant la porte d'entrée) de la « tonne » (cabane de vigneron en langue vernaculaire). Elle est, selon J.J. Hatt, *« d'un genre purement romain »*.

Il s'agit d'une plaque en pierre d'arkose (grès quartzo-feldspathique) dans laquelle est sculptée une demi-colonne surmontée d'un fronton triangulaire.

Les hauteur, largeur et épaisseur de cette pierre funéraire sont respectivement de 1,22 m - 0,59 m et 0,45 m.

Elle est aujourd'hui partiellement enterrée; seul le fronton est entièrement découvert. La face arrière du cippe est, quant à elle, intégralement visible de l'intérieur de la « tonne ».

Photo J.J. Hatt 1942

Cette cabane est fort ancienne comme en témoigne la date – 1734 – inscrite sur le linteau de sa porte d'entrée. Elle est entièrement construite en pierres maçonnées y compris la voûte du toit. Elle est semi-enterrée (seuls le mur de devant et le toit en sont intégralement visibles). Un petit four a été aménagé dans la paroi du fond; il est relié à une cheminée.

Inscription :

Une épitaphe est inscrite en latin sur le bandeau du fronton de la stèle. Chaque côté de l'inscription est décoré d'une queue d'aronde. Les lettres, de style cursif (Hatt, Rémy), n'ont pas été profondément gravées et sont par conséquent plus ou moins effacées. Seules les deux premières – M V – et les trois dernières – A N I – sont encore parfaitement visibles.

Ceci explique naturellement les lectures divergentes chez les différents auteurs :

- J.B. Bouillet (1845) lit : M VPRCIIFERIANI
- O. Hirschfeld (1899) propose deux solutions : M VERGIN ANI
  M VERCII RIANI
- J.J. Hatt (1942) en donne, après un relevé précis, *« une nouvelle lecture »* :
  M VERCI ET AELIANI avec une ligature des A et E d' AELIANI.

Croquis schématique de l'inscription. J.J. Hatt 1942

- P.F. Fournier (1954) *« ne discerne aucune trace du A... »* et lit : M VERC IIT ELIANI
- P. Wuillemier (1963) propose la même lecture que P.F. Fournier, ce dernier étant, pour l'Auvergne, son principal informateur.

- Enfin, pour B. Rémy (1996), il faut lire : MVERCETELIANI – Cependant, ce dernier n'exclut pas la possibilité d'un A devant ELIANI, comme le proposait J.J. Hatt.

Signification du texte de l'inscription :

Le texte de l'inscription se compose de deux noms propres de personne (déclinés au génitif). Ils sont reliés par la conjonction ET (Hatt, Rémy) ou IIT – orthographié « à la gauloise » – (Fournier, Wuillemier).

- Le premier nom – VERCUS – est de langue gauloise. Il est attesté à Melun et près d'Autun.
- Le deuxième nom – AELIANUS – est de langue latine. Ce nom est très répandu en Gaule. On le retrouve notamment dans un autre secteur de Clermont-Ferrand (gravé AELIANI sur le couvercle d'une urne cinéraire découverte à l'emplacement de l'actuel 46 rue de l'Oradou et 97 boulevard Lafayette), au sein de la plus importante nécropole d'*Augustonemetum.*

En ce qui concerne le M (qui ne peut être que l'abréviation d'un mot), trois solutions ont été proposées :

- MEMORIAE - « mémoire, souvenir, monument (consacré au souvenir de quelqu'un) » - a été envisagé par O. Hirschfeld (1899). Cependant, pour J.J. Hatt, cette hypothèse ne serait acceptable qu'en lui associant un D et un M (gravés ou peints, ils seraient totalement effacés) sur la stèle; D M – abréviation pour « *Dis Manibus* » – les Dieux Mânes c'est-à-dire les Dieux des ancêtres, protecteurs, très souvent évoqués sur les monuments funéraires.
- Selon J.J. Hatt (1942), il s'agirait plus vraisemblablement du *praenomen* (prénom) MARCI.
- La solution MONIMENTUM - « monument » - a été adoptée par P. Wuillemier (1963) et B. Rémy (1996), car plus fréquemment attestée en Gaule (Périgueux, Auxerre, Beaune, Tournai, Champetières – arrondissement d'Ambert – chez les arvernes) que MEMORIAE.

Ces deux derniers auteurs établissent donc le texte comme suit (entre parenthèses les lettres hypothétiques)

M(ONIMENTUM?) VERC(I) ET (A)ELIANI

Ce qui se traduit (Rémy) : **« Monument (?) de Vercus (ou Vercius) et (A)elianus »**.

Identité des défunts :

Le nom unique de chacun des défunts pourrait faire penser à des esclaves. Cependant, pour B. Rémy, il s'agirait plutôt de péregrins (personne « libre » sans citoyenneté romaine ni droit latin).

Datation et contexte archéologique :

Deux auteurs ont avancé une datation :

- J.J. Hatt (1942) a proposé la fin du IIe ou le début du IIIe siècle ap. J.-C. en se basant sur le style des lettres *« fortement influencées par l'écriture cursive »*.
- Plus récemment (1996), B. Rémy a daté cette inscription du Ier siècle ap. J.-C., en prenant comme argument l'association d'un nom gaulois à un nom latin, et plus précisément de la première moitié de ce siècle si le M est bien la première lettre de MONIMENTUM.

Ces datations sont donc uniquement basées sur l'inscription et non sur le contexte archéologique du monument. En effet, aucune fouille, du moins à l'époque contemporaine, n'y a jamais eu lieu. Du reste, le cippe n'est peut-être pas à sa place d'origine. P.F. Fournier – *« Ce cippe est-il à sa place primitive ou près d'elle ? »* – ou J.J. Hatt – *« La pierre a sans doute été déplacée, et se trouve peut-être éloignée de son lieu d'origine. »* – se sont interrogés à ce sujet; même si les découvertes faites aux alentours immédiats incitent à penser que la stèle n'est sans doute pas très éloignée de son emplacement initial. Nous sommes en effet, dans ce secteur, en présence d'une occupation gallo-romaine qui pourrait avoir été non négligeable et s'être étendue sur plusieurs hectares :

- D'une part, de nombreux fragments de *tegulae* (tuiles plates à rebord) et de céramique sigillée furent trouvés par E. Desforges et P.F. Fournier aux alentours de la cabane, notamment dans le bas du terrain supportant la « tonne ». Aujourd'hui encore, à quelques dizaines de mètres de celle-ci, sur une des rares parcelles des Côtes où on cultive toujours la vigne, des fragments de céramique et de *tegulae* « sortent » de terre (information orale).
- D'autre part, à peu de distance du cippe, une sépulture gallo-romaine fut fouillée en 1973 par J.P. Daugas et F. Malacher (à quelques mètres de la fameuse sépulture néolithique dite du Creux

Rouge). Il s'agissait d'ossements inhumés d'un foetus humain associés à un tesson de jatte; ils étaient accompagnés d'une tête de statuette en terre blanche de l'Allier et d'une jatte dont le contenu de cendres était répandu à son pourtour (identifié à un rituel funéraire).

Malgré leurs arguments (stèle funéraire plus inhumation), l'hypothèse d'une nécropole dans ce secteur, avancée par ces deux auteurs, peut *a priori* sembler fragile, cette dernière inhumation étant, pour le moins, atypique. Dans l'antiquité, en effet, les enfants en bas-âge, les nouveaux-nés, *a fortiori* les foetus n'étaient pas nécessairement enterrés dans des nécropoles.

A contrario, la présence de céramique gallo-romaine et de *tegulae* ne milite pas forcément, ou seulement, pour un secteur d'habitation, ce genre de matériel pouvant également se retrouver dans une nécropole. En effet, les *tegulae* étaient utilisées pour certaines sépultures, disposées en bâtière (de manière à imiter le toit d'une maison); elles pouvaient également former un caisson pour l'inhumation. Plusieurs sépultures utilisant des *tegulae* furent d'ailleurs découvertes sur la commune de Clermont-Ferrand. Par exemple, au lieu-dit des « Neufs-Soleils », en 1844, on découvrit *« un cercueil double construit avec des tegulae retenues par des 'gros clous' et recouvert de larges briques. L'intérieur, rempli de terre, contenait plusieurs vases en céramique commune et sigillée.* » (C.A.G. 63/1, page 239).

L'avenir :

Les sondages de diagnostic, effectués sur la future ZAC de Trémonteix (à quelques centaines de mètres au sud-ouest – voir article dans ce numéro), ont mis en évidence une importante présence gallo-romaine (*villa* du IIe siècle ap. J.-C.). Nous espérons donc que les prochaines fouilles archéologiques, prévues à l' emplacement de cette *villa*, seront le point de départ qui permettra d'appréhender plus largement l'occupation gallo-romaine de ce secteur de la « banlieue » d'*Augustonemetum*.

Bibliographie :

Audollent Auguste, *« Clermont Gallo-Romain »* (dans « Mélanges littéraires » – Faculté des Lettres – Clermont-Ferrand – 1910)

Bouillet Jean-Baptiste, *« Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme »* (seconde édition – Clermont-Ferrand – 1846)

Daugas Jean-Pierre et Malacher Fernand, *« Les sépultures du 'Creux-Rouge' à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) »* (dans « Bull. Soc. Anthrop. du Sud-Ouest » tome 13 n°1 – 1978)

Fournier Pierre-François, *« Nouvelles notes d'archéologie clermontoise »* (dans « Revue d'Auvergne » 68 – 1954, repris dans « Nouvelles recherches sur les origines de Clermont-Ferrand » - Institut d'Etudes du Massif Central – 1970)

Hatt Jean-Jacques, *« Note sur un cippe gallo-romain trouvé à la base des Côtes de Clermont »* (dans « Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne » 62 – 1942)

Hirschfeld Otto et Zangemeister Carolus, *« Corpus Inscriptionum Latinarum, XIII, Inscriptiones Trium Galliarum et Germaniarum Latinae, pars I, fasc.1, Incriptiones Aquitaniae et Lugdunensis »* (1899)

Provost Michel et Mennessier-Jouannet Christine (Direction), *« Carte Archéologique de la Gaule, Clermont-ferrand 63/1 »* (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres – Paris – 1994)

Rémy Bernard, *« Inscriptions latines d'Aquitaine (I.L.A.) / Arvernes »* (CNRS / IRAM – Bordeaux – 1996)

Wuillemier Pierre, *« Inscriptions latines des trois Gaules »* (17e supplément à 'Gallia' – CNRS – Paris – 1963)

DES FOUILLES PREVENTIVES SUR TREMONTEIX :
Une fenêtre archéologique importante va enfin s'ouvrir dans le secteur des Côtes.

Jean-Louis Amblard – Philippe Gras

Des fouilles préventives, portant sur une superficie totale d'environ 4,5 hectares, à l'emplacement de la future ZAC de Trémonteix, constitueront la seconde phase des interventions archéologiques.

La première phase, confiée à l'INRAP, était divisée en 2 tranches :

- La première tranche (Responsable : Mathieu Carlier) effectuée du 06/01 au 13/02/09 était la plus importante, la surface concernée par le diagnostic étant de 13,4 ha.
- La deuxième tranche (Responsable : Daniel Parent) s'est déroulée du 01/09 au 11/09/09, l'emprise du diagnostic étant cette fois de 3,5 ha.

Au total, 138 sondages furent pratiqués sous forme de tranchées de 2 m de large et longues en moyenne de 20 m, ce qui représente une surface totale cumulée d'environ 6 000 m².

62 sondages furent positifs, ce qui constitue une importante proportion, mais non une surprise pour des archéologues ayant bien conscience d'être sur « *un secteur à forte sensibilité archéologique* » (Rapport INRAP Tranche 1, p.87) ou « *particulièrement riche du point de vue archéologique* » (Rapport INRAP Tranche 2, p.53).

Le travail précurseur de Paul Eychart (voir Chronique N°72) était d'ailleurs reconnu à sa juste valeur, et de façon plus générale l'action positive des défenseurs du site des Côtes de Clermont :

« *Les recherches entreprises par P. Eychart avaient permis de mettre en lumière l'occupation protohistorique du vallon du ruisseau du Rivally. Les travaux archéologiques menés à l'occasion de la construction du Collège de Trémonteix ont confirmé ces observations en précisant le potentiel archéologique pour la période de l'âge du Bronze* » (R.T. 1, p.72).

« *L'hypothèse de la 'bataille de Gergovie' aux Côtes de Clermont a entraîné une vigilance archéologique du secteur, notamment sous l'impulsion de Paul Eychart et de l'association 'ASCOT'* » (R.T. 2, p.10).

Principaux résultats des opérations de diagnostic

Les opérations de diagnostic ont montré une occupation diachronique du Néolithique final à l'époque médiévale :

« *Le contexte archéologique est riche et montre une occupation ancienne et durable du site. Les sondages menés lors de cette première phase ont confirmé ces observations, puisque l'ensemble des grandes périodes protohistoriques et historiques a pu être identifié sur ce site* » (R.T. 1, p.65).

Néolithique final : Les archéologues ne cachent pas l'intérêt majeur du site de Trémonteix :

« *…un seul site est actuellement connu en Basse Auvergne. C'est dire l'importance que revêtent les découvertes à Trémonteix* » (R.T. 1, p.65). « *Le site de Trémonteix offre donc l'opportunité de combler nos lacunes.* » (R.T. 1, p.70).

Bronze ancien : C'est la période (jusqu'à l'époque historique) la plus fréquemment attestée sur l'emprise du diagnostic, tant par le mobilier archéologique (presque 60% du total) que par les structures principalement situées dans sa partie Est.

Bronze moyen et final : Les sondages ne montrent pas une grosse occupation mais permettent néanmoins « *de gommer le hiatus qui existe entre l'occupation du Bronze ancien et l'âge du Fer* » (R.T. 1, p.67).

Age du Fer : Il y a incontestablement une occupation à la Protohistoire récente même si les données disponibles ne permettent pas d'évoquer une occupation organisée de la zone. Ainsi, les archéologues ont mis en évidence « *plusieurs fosses et épandages de mobiliers datés de La Tène. Ces découvertes sont réparties sur l'ensemble de l'opération* » (R.T. 2, p.73). A notamment été découvert une partie d'un bâtiment laténien sous la forme de trous de poteaux :

« *La découverte d'un bâtiment laténien est particulièrement intéressante, dans la mesure où ce type de structure est rare pour la Basse-Auvergne* » (R.T. 1, p.67).

Périodes	Néolithique - 5 000 - 2 000	Age du Bronze - 800	Age du Fer - 25	Gallo-romain + 500	Médieval + 1 500	Moderne + 1 900
Structures						
Foyers	X					
Fosses		X			X	
Fossés		X		X	X	
Silos		X			X	
Trous de poteaux		X	X			
Bâtiments, murs				X	X	
Sépultures					X	
Puits						X
Mobiliers						
Céramique	X	X	X	X	X	
Lithique		X	X			
Verre				X		
Métal				X	X	
Interprétations						
Sites d'habitats		X	X	X	X	
Nécropoles					X	

Gallo-romain : Une importante occupation gallo-romaine, datant du IIe siècle après J.-C., a été mise en évidence dans la partie centrale du diagnostic :

« Il faut avant tout signaler la bonne conservation et l'intérêt archéologique que représente ce site qui se développe sur plus de 2 hectares. Cet habitat, apparemment homogène, est composé d'une dizaine de bâtiments qui formalisent un établissement rural datable du IIe siècle et qui peut être défini comme une villa» (R.T. 1, p.78).

Selon les archéologues, cet habitat pourrait être d'une ampleur comparable à la *villa* de Champs Madame (commune de Beaumont).

Médiéval : Le site gallo-romain a été réoccupé au Moyen-âge entre les XIe et XIIIe siècles (habitat, nécropole ?). Une autre occupation médiévale a été découverte à l'emplacement du terrain de sport. Des vestiges funéraires, dont la datation peut courir de l'Antiquité au Moyen-âge, ont également été mis en évidence.

Quelques données sur les objectifs des futures fouilles préventives

En vertu des résultats très positifs des sondages de diagnostic, un avis d' « appel public à la concurrence » (publié le 26 avril dans le journal La Montagne) a donc été lancé par le maître d'ouvrage Logidôme sur décision du Préfet de Région.

Trois secteurs, d'une superficie totale de 4,5 ha, ont été choisis par le Service Régional de l'Archéologie de la DRAC Auvergne. Ils feront l'objet de décapages extensifs. Les opérations de fouilles préventives concerneront :

- **Secteur 1 :** L'importante occupation gallo-romaine et sa réoccupation à l'époque médiévale, sur une superficie de 3,2 ha. L'intervention archéologique est prévue pour une durée de 8 mois avec une équipe d'une quinzaine de personnes.

- **Secteur 2 :** L'occupation médiévale repérée sous le terrain de sport, sur une superficie de 0,3 ha.

- **Secteur 3 :** Les occupations du Néolithique final, de l'âge du Bronze et de l'âge du Fer sur la zone Nord-Est de l'emprise du diagnostic, sur une superficie avoisinant 1ha. La transition Néolithique final/Bronze

ancien devra être examinée avec une particulière attention. L'intervention archéologique est prévue pour une durée de 4 mois avec une équipe de 5 à 6 personnes.

Perspectives

Cette deuxième phase sera la plus importante opération jamais réalisée (4,5ha) dans le périmètre des Côtes de Clermont. En effet, les opérations de fouilles, tant préventives que programmées, ont été extrêmement rares et d'ampleur très limitée.

Espérons aussi que ces fouilles préventives permettront de mieux appréhender les problématiques de peuplements de ce secteur et ses relations avec d'autres sites périphériques (Aulnat-Gandaillat, Le Pâtural, Neyrat, *Augustonemetum* …), notamment l'habitat implanté sur le sommet des Côtes.

DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES CÔTES !

Un projet d'implantation, par la société NOVEO Energies Nouvelles (filiale du groupe allemand RENERCO), d'un parc (ou centrale) photovoltaïque est envisagé sur une partie du carreau de l'ancienne carrière située sur les communes de Durtol et Nohanent. La zone concernée est actuellement en Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type II; il s'agit d'un inventaire qui n'a pas de valeur juridique directe et ne constitue donc pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels.

Le projet est, pour l'instant, plus avancé sur la commune de Nohanent que sur celle de Durtol. Le Conseil municipal de la commune de Nohanent a ainsi délibéré en émettant *« à l'unanimité un avis favorable à l'étude de ce projet »* (31/03/2010), et en décidant *« à l'unanimité de prescrire la révision simplifiée du P.L.U. afin d'installer un parc photovoltaïque »* (05/05/2010), suivi le 19/05/2010 d'une réunion publique d'information.

Par conséquent, nous vous communiquons les principales données disponibles sur ce projet (« Bulletin municipal de Nohanent » - Mai 2010 – et « Livret de présentation du projet » de NOVEO - 09/04/2010):

- Le parc photovoltaïque s'étendrait sur une superficie comprise entre 14 et 20 hectares sur Nohanent, plus 6,5 hectares sur Durtol.
- L'emplacement serait favorable avec un ensoleillement de 1450 Kwh/m2, l'effet d'écran des reliefs environnants étant négligeable.
- Les capacités de production seraient respectivement de 6,2 Gwh/an à Nohanent (ce qui, d'après NOVEO, correspond à la consommation de 7000 habitants), et de 2,9 Gwh/an à Durtol.

- L'investissement prévisionnel (intégralement pris en charge par la société NOVEO) se montant à 17 millions d'euros sur Nohanent et 8,2 millions d'euros sur Durtol (d'après le maire de Nohanent, M. Labrandine, Clermont communauté ne devrait rien débourser).
- Il faut savoir qu'il se passe environ 18 mois entre le démarrage d'un projet de ce type et la mise en service du parc photovoltaïque; nous sommes actuellement dans les trois premiers mois qui sont réservés à la présentation du projet et à l'accord des propriétaires.
- Ce projet entraînera, dans un premier temps, pour chaque commune, une procédure de révision simplifiée du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), soumise à enquête publique.
- Si la révision simplifiée du P.L.U. est approuvée, elle entraînera une modification des règles d'urbanisme sur l'espace de l'ancienne carrière, condition indispensable à l'instruction du dossier.
- L'instruction du dossier de ce projet nécessitera tout d'abord une étude d'impact concernant la faune, la flore, tous les aspects liés au sol et au sous-sol (nappe phréatique), l'insertion paysagère (ce projet se situant partiellement dans le périmètre du parc des Volcans d'Auvergne, puisque Nohanent, mais non Durtol, en fait partie), puis une enquête publique.
- En ce qui concerne l'aspect pécuniaire, les propriétaires des parcelles concernées percevraient un revenu locatif (redevance emphytéotique) et la collectivité une contribution économique territoriale (ancienne taxe professionnelle). Ces revenus seraient, au minimum, de 2500 euros/ha par an pour un propriétaire et de 1500 euros/ha par an pour une collectivité.
- La durée du bail entre le propriétaire et le « bénéficiaire » (la société NOVEO) est *« fixée à 20 ans à partir de la date de mise en service industrielle du parc photovoltaïque »*. Elle est renouvelable par tranche de 5 ans au minimum.

Comme arguments favorables à ce projet, la municipalité de Nohanent avance notamment la capacité de production, l'emplacement favorable, le fait que ce type de projet entre dans les objectifs du Grenelle de l'environnement et la « réhabilitation » (sic) de la carrière :

« ...cet espace désormais envahi par divers engins motorisés et devenu un lieu de non droit serait ainsi totalement réhabilité, tout en respectant à la fois son lieu de destination prévu : les loisirs, la détente, la promenade, mais aussi la faune et la flore naturelle ».

Ce qui nous amène à faire différentes remarques :

- **Le « lieu de non droit » ne se trouve pas seulement à l'emplacement de l'ancienne carrière mais, plus généralement, sur l'ensemble du plateau des Côtes** (décharges sauvages, motos et quads sortant bien volontiers de l'espace de la carrière, détériorations diverses, pilleurs utilisant des détecteurs à métaux...).Cet état de fait perdure malgré les nombreuses interventions de L'ASCOT.
- La « fermeture » d'une partie du terrain de jeu des motos, quads et autres 4x4 (devenu également terrain d'essai des vendeurs-concessionnaires !) ne pourrait au contraire que **favoriser un transfert de ces engins mécaniques dans la partie « libre d'accès » de l'ancienne carrière, ainsi qu'en dehors de celle-ci sur la partie préservée du plateau.** Lors de la réunion, le maire de Nohanent en a convenu, déclarant que, pour l'instant, le problème n'était pas réglé au niveau de Clermont communauté...
- **La réhabilitation, et c'est là le plus important, passe d'abord par une prise en compte globale des Côtes à l'échelle de Clermont communauté,** et on doit à ce sujet s'interroger sur l'utilité réelle de cette structure qui n'est pas capable (à l'image de son vice-président chargé de l'environnement, M. Auby) de fédérer communes (Blanzat, Clermont-Ferrand, Durtol, Nohanent) et autres parties prenantes (associations...) pour un aménagement concerté des Côtes de Clermont.

A ce sujet, **nous déplorons que ce projet ait pu être engagé à l'initiative d'une société privée et proposé aux communes sans concertation préalable, en particulier avec notre association qui a obtenu l'arrêt de la carrière** avec les avantages fonciers (cession pour le franc symbolique des parcelles de la SBC Chambon) qui vont profiter à ces mêmes communes.

Nous avons le sentiment que la relative discrétion, voire la précipitation avec lesquelles ce projet est conduit ont pour finalité d'obtenir une autorisation avant l'approbation du SCOT.

, Aussi, **nous demandons la constitution d'un groupe de travail pour examiner en détail les orientations nécessaires à un véritable plan d'aménagement du carreau de l'ancienne carrière et plus généralement de l'espace naturel et archéologique des Côtes sur l'ensemble de son périmètre**, jusqu'aux puy de Var et de Chanturgue, sous maîtrise d'ouvrage de Clermont communauté. Et ne pourrait-on pas, comme l'envisageait en son temps M. Roger Quilliot, mettre en place un syndicat intercommunal dévolu à cet effet.

Nous avons, dans cette optique, écrit une lettre à M. le Président de Clermont Communauté; et nous demandons aux adhérents de notre association, de nous faire part de leurs réactions.

LE CHENE DE BLAISE PASCAL

Il y a un an, nous communiquions à notre collègue Michel GENDRAUD, professeur émérite de Physiologie végétale à l'université Clermont II, une photo des anciennes cépées de chêne du Puy de La Mouchette (580m), ainsi qu'une coupe témoin d'un chêne de 65 ans prélevée, non loin de là, au Puy de Var.
Le jugement de Michel GENDRAUD fut sans appel :

"Le chêne de La Mouchette devait exister au temps de Blaise PASCAL !"

L'ASCOT se fera un plaisir de conduire toute personne intéressée au pied de ce chêne vénérable, miraculeusement conservé sur sa lentille de basalte issue, voici 16 millions d'années, de la coulée principale des Côtes de Clermont.

Jean Berthier, "Nature-Environnement"

BRÈVES…BRÈVES…BRÈVES…BRÈVES…BRÈVES…BRÈVES…BRÈVES.

***Augustonemetum* sur la toile**

Le site *www.augustonemetum.fr* a été mis en ligne le 31 mars. Il s'agit d'un excellent site d'information grand public sur les vestiges antiques du Clermont gallo-romain et de ses environs. Il a été réalisé dans le cadre du P.C.R. (Programme Collectif de Recherche) « l'Atlas d'*Augustonemetum* » sous la direction d'Hélène Dartevelle, ingénieur d'études au Service Régional de l'Archéologie de la DRAC Auvergne. Les Côtes de Clermont y sont bien entendu présentes : *« Le patrimoine archéologique est très important et de nombreux sites recensés depuis la Préhistoire récente (périodes du Néolithique, de l'âge du Bronze, du*

premier âge du Fer, gallo-romaine et médiévale). » Le second âge du Fer, pourtant bien attesté, n'est pas cité... N'y voyons surtout pas de mauvaises intentions et espérons que cet « oubli » sera bientôt réparé ! Plus condamnable est la façon de traiter le temple des Côtes découvert par Paul Eychart; en effet, aucune photo ou croquis de fouille effectué par ce dernier, et surtout aucune bibliographie pour permettre à l'internaute d'aller plus avant dans la connaissance du site archéologique (alors que pour tous les autres sites archéologiques présentés, une bibliographie est présente !). Il est vrai que l'internaute pourrait, malencontreusement, tomber sur des textes relatant la bataille de Gergovie selon Paul Eychart...

Exposition.

Notre ami Pierre Eychart, peintre figuratif, fils de Paul Eychart, expose du 22 juin à fin Août dans le hall René Cassin de l'Hôtel du Département 24 rue Saint Esprit.

Découverte des Côtes

Jean Berthier,responsable ASCOT de 'nature environnement ', a conduit une excursion sur le site de Chancalane le 13 juin dernier à la demande d'un groupe de personnes de Blanzat ayant concouru récemment pour les 'Maisons fleuries'.

Grâce à une longue éclaircie, un groupe de 25 amateurs de plantes cultivées et de plantes sauvages, a découvert les relations spécifiques entre champignons, algues vertes et plantes à fleurs. Parmi les fleurs, les orchidées blanches des sous-bois et les orchis roses des pelouses, ont rappelé à tous que Chancalane est l'un des derniers asiles pour les orchidées du site des Côtes. Après la sortie, Gérard VEZINET (adjoint au Maire de Blanzat) nous faisait découvrir deux magnifiques ophrys porte abeille dans un jardin de Blanzat.

Dommageable.

Cette année, le Forum des associations a été prévu à la même date que les journées du Patrimoine qui sont toujours organisées le troisième week- end de septembre, soit les 18 et 19 /09.

*Malgré les difficultés d'organisation relative au chevauchement de ces manifestations, l'ASCOT sera présente lors de ces journées à Polydome où aura lieu le forum des associations et sur les Côtes pour les visites concernant l'environnement et l'archéologie.

Comment on nous balade sur les Côtes de Clermont

Le problème des Côtes est très bien présenté sur le blog : http://blog.clermont groupe vert.fr/post/2009/10/14/

Merci pour ce témoignage d'intérêt et de soutien bien rare de nos jours. Malheureusement, par manque de place, nous sommes dans l'impossibilité de reproduire dans notre chronique une partie de ce blog.

Bulletin d'abonnement à ***"La Chronique de l'Oppidum"***
à retourner à
ASCOT, 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Souhaite recevoir « La Chronique de l'Oppidum ».
Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros)

Bulletin d'adhésion à l ***"ASCOT"***
Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : ascot@gergovie.fr
✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.

Adhésion annuelle : 16 € o
Membre bienfaiteur (30 € ou plus) o